

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quatorzième session de la Conférence des Parties
La Haye (Pays-Bas), 3 – 15 juin 2007

Compte rendu résumé de la cinquième séance plénière

15 juin 2007: 10 h 15 – 11 h 30

Présidente: G. Verburg (Pays-Bas)
Vice-Président: A. van de Zande (Pays-Bas)
Président du Comité I: G. Leach (Australie)
Vice-Président du Comité II: C.S. Cheung (Chine)

Secrétariat: W. Wijnstekers
J. Barzdo
D. Morgan

Rapporteurs: J. Boddens Hosang
P. De Angelis
W. Jackson
C. McLardy

La Présidente ouvre la séance et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord signale, par une motion d'ordre, que dans le compte rendu résumé CoP14 Plen. 4, dans le rapport sur le résultat du scrutin sur le point 47 de l'ordre du jour, Demandes d'enregistrement des établissements élevant en captivité à des fins commerciales des animaux d'espèces inscrites à l'Annexe I, son vote n'a pas été pris en compte dans le résultat du scrutin. Il souhaite que son vote soit enregistré et, le résultat du scrutin ayant été très serré, il demande à la Présidente des orientations sur la manière de traiter la question. Le Burundi, le Canada, le Chili et la Chine approuvent cette intervention, doutant de la fiabilité du système de vote électronique. La Lettonie l'approuve également, son vote à la quatrième séance plénière n'ayant pas été enregistré. La Présidente déclare que la question soulevée par le Royaume-Uni sera traitée plus tard durant la séance. La Suisse, s'exprimant en tant que gouvernement dépositaire, et appuyée par la Norvège, déclare que la motion d'ordre devrait être traitée immédiatement.

Deux scrutins tests sont réalisés en utilisant le système de vote électronique; ils indiquent que tout le matériel de vote fonctionne correctement.

Saint Kitts-et-Nevis émet une objection quant au fait que la délégation de l'Allemagne exprime le vote coordonné des Etats membres de la Communauté européenne en levant des cartes colorées; il demande à la Présidente de se prononcer sur l'admissibilité de cette pratique. L'Islande appuie cette demande. L'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, répond que c'est une procédure normale dans la Communauté européenne car les Etats membres sont requis de voter à l'unanimité, et que ce n'est pas contraire au règlement intérieur. Le Secrétaire général doute que cette pratique influence indûment le vote des Parties. Il souligne que le vote à main levée était une pratique courante aux sessions précédentes de la Conférence des Parties et qu'elle est prévue par le règlement intérieur; si le vote se faisait à main levée, tous les participants verraient aussi comment votent les Etats membres de la Communauté européenne. La Présidente décide que la pratique des Etats membres de la Communauté européenne n'est pas contraire au règlement intérieur. Saint Kitts-et-Nevis insiste pour pouvoir lui aussi être autorisé à montrer ses préférences de vote. Pour ne pas retarder les débats,

l'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, déclare qu'elle mettra un terme à sa pratique de lever des cartes lors des scrutins.

Les Etats-Unis d'Amérique, estimant que les Parties ne se fient pas au système de vote, proposent que tous les scrutins aient lieu à main levée. Le Qatar appuie cette proposition mais la Dominique y est opposée. Saint Kitts-et-Nevis demande comment cela affecterait les votes au scrutin secret. La Présidente suggère un vote sur cette question mais les Etats-Unis, pour éviter tout délai, retire leur proposition.

Interprétation et application de la Convention

Conservation et commerce des espèces

64. Acajou des Antilles: rapport du groupe de travail sur l'acajou

Le Président du Comité I indique que cinq projets de décisions figurant dans le document CoP14 Com. I. 17 ont été acceptés par consensus. Ces projets de décisions sont adoptés. Concernant l'acajou des Antilles, le Pérou signale qu'il a mis en œuvre diverses mesures pour contrôler le commerce avec l'appui du Comité pour les plantes. Il remercie la Présidente de ce Comité, ainsi que le Mexique, qui a présidé le groupe de rédaction.

65. Rapport du groupe de travail d'Afrique centrale sur la viande de brousse

Le Président du Comité I indique que deux projets de décisions figurant dans le document CoP14 Com. I. 13 ont été acceptés par consensus. Ces projets de décisions sont adoptés.

Questions administratives

8. Rapports des Comités

8.2 Rapport du Président du Comité pour les animaux

Concernant le document CoP14 Doc. 8.2, le Président du Comité I indique que les projets de décisions joints en tant qu'annexe ont été discutés et que cinq projets de décisions figurant dans le document CoP14 Com. I. 3 ont été acceptés par consensus. Ces projets de décisions sont adoptés.

Le Président du Comité I rappelle que la question de l'inclusion du stock du centre de l'Atlantique Nord de *Balaenoptera physalus* dans l'examen périodique des annexes a été renvoyée au Comité I à la deuxième séance plénière. Le Comité a accepté le projet de décision figurant dans le document CoP14 Com. I. 7. Les Palaos déclarent que le règlement intérieur n'a pas été respecté pour ce qui est des langues et des échéances lorsque le projet de décision a été présenté au Comité I. Ils déclarent que le temps a manqué pour pouvoir examiner pleinement le projet de décision. Ils demandent la réouverture de la discussion ainsi qu'un vote pour décider si le vote aura lieu au scrutin secret.

L'Argentine et le Brésil interviennent contre la réouverture du débat sur cette décision, faisant observer qu'il y a eu un large débat et que le résultat du vote au Comité I a été concluant. La Norvège appuie la proposition des Palaos de rouvrir la discussion; cette proposition est mise aux voix et rejetée par 35 voix pour, 71 contre et 19 abstentions (vote 1).

Saint Kitts-et-Nevis soulève une motion d'ordre, déclarant que les Palaos ont demandé un vote au scrutin secret, ce qui n'a pas été fait. Il demande que le vote soit déclaré nul et non avenu.

Le Secrétaire général indique que la Présidente et lui-même ont compris que la demande d'un vote au scrutin secret concernait le fond de la proposition et non la proposition de réouverture du débat. Il ajoute que lorsque le vote sur la réouverture du débat a été demandé, il aurait fallu qu'une Partie demande une motion d'ordre si elle estimait que le vote devait avoir lieu au scrutin secret.

Saint Kitts-et-Nevis, exprimant son désaccord au sujet de l'explication donnée par le Secrétaire général, soulève une motion d'ordre. Il estime qu'il ressortait clairement de l'intervention des Palaos que la demande d'un vote au scrutin secret se référait à la réouverture du débat. L'Australie suggère que l'objectif de procéder à un vote au scrutin secret soit atteint en ne publiant pas le résultat du vote. L'Islande appuie la protestation de Saint Kitts-et-Nevis et demande qu'il soit procédé à un nouveau vote.

La Présidente se prononce pour la validité du vote et, notant qu'il y a opposition, demande un vote à l'appui de sa décision. L'Islande, sur une motion d'ordre, déclare que cette approche est contraire au règlement intérieur et indique son intention de s'abstenir en cas de vote.

La Guinée exprime son soutien aux Palaos et demande une clarification de la Présidente sur l'objet de ce vote, lequel est dûment expliqué par la Présidente. Les Palaos, appuyés par la Norvège, estiment que la procédure de vote a été si confuse qu'il est nécessaire de la recommencer; ils déclarent qu'ils s'abstiendront en cas d'acceptation de la proposition de la Présidente.

A la demande de la Présidente, le Secrétaire général lit à haute voix l'article 18 (Motions de procédure) du règlement intérieur.

La Présidente réaffirme sa décision selon laquelle le vote sur la décision de ne pas rouvrir la discussion sur le projet de décision figurant dans le document CoP14 Com. I. 7 est valable, et elle demande un vote pour appuyer sa décision. La décision de la Présidente est acceptée par 77 voix pour, 26 contre et 15 abstentions (vote 2).

Les Palaos soulèvent une motion d'ordre, déclarant qu'ils ont clairement demandé que la décision de rouvrir la discussion soit prise par un vote au scrutin secret. Ils estiment que la Présidente a commis une erreur en ne demandant pas que 10 Parties appuient la motion. Le Secrétaire général note que si l'on estime qu'il y a eu une erreur, la motion d'ordre pour la corriger aurait dû être soulevée au moment où le vote commençait.

La Guinée et le Suriname souhaitent qu'il soit noté qu'ils appuient la proposition des Palaos.

Les Etats-Unis, appuyés par le Canada et la Suisse, proposent que la séance soit reportée afin que le bureau puisse discuter de cette question, et qu'elle soit convoquée de nouveau à 13 h 30. Cette motion est acceptée par consensus.

La Présidente ajourne la séance à 11 h 30.

Résultats des votes

Clé: 0 = n'a pas voté; 1 = oui; 2 = non; 3 = abstention

Partie	Test vote 1	Test vote 2	Vote 1	Vote 2
Afghanistan AF	0	0	0	0
Albania AL	0	0	0	0
Algeria DZ	1	1	1	1
Antigua and Barbuda AG	0	1	1	2
Argentina AR	1	1	2	1
Australia AU	1	1	2	1
Austria AT	1	1	2	1
Azerbaijan AZ	0	1	1	1
Bahamas BS	1	1	2	1
Bangladesh BD	0	0	0	0
Barbados BB	0	0	0	0
Belarus BY	0	0	0	0
Belgium BE	2	1	2	1
Belize BZ	0	0	0	0
Benin BJ	0	0	0	0
Bhutan BT	1	1	1	2
Bolivia BO	0	0	0	0
Botswana BW	1	1	1	2
Brazil BR	1	1	2	1
Brunei Darussalam BN	0	0	0	0
Bulgaria BG	1	1	2	1
Burkina Faso BF	1	1	3	3
Burundi BI	0	0	1	1
Cambodia KH	2	1	2	1
Cameroon CM	0	1	1	2
Canada CA	0	1	1	2
Cape Verde CV	0	0	0	0
Central African Republic CF	0	0	0	0
Chad TD	0	0	0	0
Chile CL	0	2	2	1
China CN	0	1	1	2
Colombia CO	1	1	2	1
Comoros KM	0	0	0	0
Congo CG	0	0	0	0
Costa Rica CR	3	1	2	3
Côte d'Ivoire CI	0	0	1	1
Croatia HR	1	1	2	1
Cuba CU	0	1	1	0
Cyprus CY	1	1	2	1
Czech Republic CZ	1	1	2	1
Democratic Republic of the Congo CD	0	0	1	1
Denmark DK	1	1	2	1

Partie	Test vote 1	Test vote 2	Vote 1	Vote 2
Djibouti DJ	0	0	0	0
Dominica DM	0	1	1	2
Dominican Republic DO	1	1	2	1
Ecuador EC	0	1	2	1
Egypt EG	1	1	3	1
El Salvador SV	0	0	0	0
Equatorial Guinea GQ	0	0	0	0
Eritrea ER	1	1	2	1
Estonia EE	1	1	2	1
Ethiopia ET	2	1	2	1
Fiji FJ	1	1	1	1
Finland FI	1	1	2	1
France FR	1	1	1	1
Gabon GA	1	1	1	3
Gambia GM	0	0	0	0
Georgia GE	0	1	2	1
Germany DE	1	1	2	1
Ghana GH	0	0	0	0
Greece GR	1	1	2	1
Grenada GD	1	1	1	2
Guatemala GT	2	1	2	1
Guinea GN	1	1	2	0
Guinea-Bissau GW	0	0	0	0
Guyana GY	1	1	3	2
Honduras HN	1	1	3	3
Hungary HU	1	1	2	1
Iceland IS	1	2	1	0
India IN	1	1	2	1
Indonesia ID	1	1	2	3
Iran (Islamic Republic of) IR	1	2	3	1
Ireland IE	2	1	2	1
Israel IL	1	1	2	1
Italy IT	1	1	2	1
Jamaica JM	1	1	2	1
Japan JP	2	1	1	2
Jordan JO	1	1	3	2
Kazakhstan KZ	0	0	0	0
Kenya KE	0	0	2	0
Kuwait KW	1	1	2	2
Lao People's Democratic Republic LA	1	1	0	1
Latvia LV	1	0	3	1
Lesotho LS	0	0	0	0
Liberia LR	0	0	0	0
Libyan Arab Jamahiriya LY	0	0	0	0
Liechtenstein LI	1	1	1	2
Lithuania LT	0	0	0	0
Luxembourg LU	1	1	2	1
Madagascar MG	1	1	1	1

Partie	Test vote 1	Test vote 2	Vote 1	Vote 2
Malawi MW	0	1	2	2
Malaysia MY	1	1	2	2
Mali ML	0	0	3	3
Malta MT	1	1	2	1
Mauritania MR	0	0	0	0
Mauritius MU	1	1	2	1
Mexico MX	1	1	2	1
Monaco MC	1	1	2	1
Mongolia MN	0	1	2	1
Montenegro ME	0	0	0	0
Morocco MA	0	1	1	2
Mozambique MZ	2	1	2	1
Myanmar MM	0	0	0	0
Namibia NA	0	1	0	2
Nepal NP	0	0	0	0
Netherlands NL	1	1	2	1
New Zealand NZ	1	1	2	1
Nicaragua NI	1	1	2	1
Niger NE	1	1	3	1
Nigeria NG	0	0	0	0
Norway NO	3	1	1	3
Pakistan PK	2	1	3	0
Palau PW	1	1	1	3
Panama PA	0	0	0	0
Papua New Guinea PG	0	0	0	0
Paraguay PY	0	0	0	0
Peru PE	1	1	2	1
Philippines PH	0	0	0	0
Poland PL	1	1	2	1
Portugal PT	1	1	2	1
Qatar QA	3	1	2	3
Republic of Korea KR	1	1	1	2
Republic of Moldova MD	0	1	1	2
Romania RO	1	1	2	1
Russian Federation RU	3	1	2	1
Rwanda RW	0	0	1	3
Saint Kitts and Nevis KN	3	1	1	2
Saint Lucia LC	3	1	1	0
Saint Vincent and the Grenadines VC	0	1	1	0
Samoa WS	0	0	0	0
San Marino SM	1	1	2	1
Sao Tome and Principe ST	0	0	0	0
Saudi Arabia SA	0	0	0	0
Senegal SN	1	1	2	1
Serbia RS	2	1	2	1
Seychelles SC	0	0	0	0
Sierra Leone SL	0	1	1	1
Singapore SG	0	1	1	2

Partie	Test vote 1	Test vote 2	Vote 1	Vote 2
Slovakia SK	1	1	2	1
Slovenia SI	1	1	2	1
Solomon Islands SB	0	0	0	0
Somalia SO	0	0	0	0
South Africa ZA	1	1	3	3
Spain ES	1	1	2	1
Sri Lanka LK	0	0	0	0
Sudan SD	0	0	0	0
Suriname SR	0	1	1	3
Swaziland SZ	3	1	2	1
Sweden SE	1	1	2	1
Switzerland CH	1	1	1	2
Syrian Arab Republic SY	1	1	2	1
Thailand TH	2	1	3	2
The former Yugoslav Republic of Macedonia MK	0	0	0	0
Togo TG	0	0	1	2
Trinidad and Tobago TT	0	1	2	1
Tunisia TN	1	1	3	1
Turkey TR	1	1	2	1
Uganda UG	1	1	3	2
Ukraine UA	1	1	2	1
United Arab Emirates AE	1	1	3	3
United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland GB	1	1	2	1
United Republic of Tanzania TZ	0	1	2	0
United States of America US	3	1	2	1
Uruguay UY	1	1	2	1
Uzbekistan UZ	0	0	0	0
Vanuatu VU	0	0	3	3
Venezuela (Bolivarian Republic of) VE	1	1	3	3
Viet Nam VN	1	1	2	1
Yemen YE	0	0	3	0
Zambia ZM	0	1	2	1
Zimbabwe ZW	1	1	3	2